

Portant nomination du jury d'admission dans les formations aux filières médicales de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) pour l'année universitaire 2023/2024

Le Président de l'Université et le Doyen de la Faculté de santé de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne,

- VU** le code de l'éducation ;
- VU** le décret n° 2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique
- VU** l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique modifié par l'arrêté du 22 octobre 2021 ;
- VU** les modalités d'accès et de contrôle des connaissances aux études médicales adoptées par la Commission de la formation et de la vie universitaire le 26 septembre 2022 ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 27 janvier 2023 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration « CA-2022-ELE-UPEC-01 » du 07 septembre 2022 relative à l'élection de Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé en qualité de Président de l'université ;
- VU** la délibération du conseil d'administration « CA-2022-ADM-14 » du 21 octobre 2022 portant adoption de la délégation de pouvoirs aux directeurs de composantes pour la composition des jurys d'examen
- VU** la délibération du Conseil d'administration « CA-2022-FORMATION-26 » du 25 novembre 2022 portant approbation des capacités d'accueil définitives en deuxième année des études de maïeutique, médecine, odontologie et pharmacie (numerus apertus) ainsi que de la répartition du numerus apertus par filière pour la rentrée universitaire 2023-2024
- VU** la délibération du Conseil de gestion de l'UFR de santé du 7 décembre 2023 par laquelle Monsieur Pierre Wolkenstein a été réélu doyen de la faculté

ARRÊTENT

ARTICLE 1 :

Sont nommés membres du jury pour l'admission en deuxième année des études médicales, de maïeutique, d'odontologie et de pharmacie au titre de l'année universitaire 2023/2024 les personnes dont les noms, prénoms et qualités figurent en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 :

La présidence du jury sera assurée par Pierre WOLKENSTEIN, PU-PH médecine.

ARTICLE 3 :

Sauf cas de force majeure, c'est-à-dire un évènement imprévisible, irrésistible et qui échappe au contrôle des personnes concernées, l'absence d'un membre de jury ne peut être admise.

ARTICLE 4 :

La Responsable administrative Formation de la Faculté de santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Fait à Créteil, le 11 Mars 2024

Le Président de l'Université
Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé

Le Doyen de la Faculté de santé,
Monsieur Pierre Wolkenstein

Annexe de l'arrêté portant nomination du jury d'admission dans les formations aux filières médicales de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) pour l'année universitaire 2023/2024

Liste des membres du jury (Prénom - Nom - Qualité)

Pierre Wolkenstein dermatologue (PUPH UPEC, doyen UFR Santé) : président du jury
Sébastien Gallien infectiologue (PUPH UPEC)
Françoise Botterel biologiste (PUPH UPEC)
Anaïs Pujals biologiste (MCU-PH UPEC)
Baptiste Pignon psychiatre (PH APHP)
David Simard philosophe (enseignant UPEC)
Sébastien Mulé radiologue (MCU-PH UPEC)
Allan Thiolat immunologiste (MCF UPEC)
Elodie Boubilil philosophe (MCF UPEC)
Ivan Sloma biologiste (PU-PH UPEC)
Blanche Bapst radiologue (PHU UPEC)
Caroline Barau Pharmacologue (MCU-PH UPEC)
Marine Lunven psychologue (MCF UPEC)
Caroline Gorin dentiste (MCU-PH Université Paris Cité EXTERIEUR UPEC)
Thibaut Miguet latiniste (MCF UPEC)
Claire Pressiat pharmacologue (MCU-PH UPEC)
Alice Raffetin infectiologue (PH CHIV EXTERIEUR UPEC)
Catherine Batias Toxicologie (MCU Université Paris-Saclay EXTERIEUR UPEC)
Priscille Sauvegrain- Mellina sage-femme (Sorbonne-Université EXTERIEUR UPEC)
Etienne Crickx interniste (CCA UPEC)